



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE UN BUT UNE FOI

AMBASSADE DU SENEGAL EN
BELGIQUE

BRUXELLES

Avenue Franklin Roosevelt 196,
1050 Ixelles – Bruxelles
Tel : (+32)(0) 2 673 00 97
Fax : (+32)(0) 2 675 04 60

Email : ambassadesenegal@skynet.be

N° 00275 ASB/AMB/2016 ✓

Bruxelles, le

31 MARS 2016

**DECISION PORTANT CREATION D'UN COMITE DE CRISE
AU SEIN DE L'AMBASSADE DU SENEGAL A BRUXELLES**

VU la Constitution ;

VU le décret n°2015-299 du 06 mars 2015, modifiant le décret 2014-853 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;

Vu le décret n°2013-232 du 07 février 2013 portant nomination de Monsieur Amadou DIOP, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal en Belgique ;

- Ayant à l'esprit la situation sécuritaire qui prévaut dans la juridiction ;
- Tirant des enseignements de la gestion de la crise sécuritaire à la suite des attentats ayant frappé Bruxelles, le mardi 22 mars 2016 ;
- Conscient de la nécessité de toujours améliorer le dispositif de suivi de ces situations ;

DECIDE :

Article 1 : la création d'un Comité de crise au sein de l'Ambassade ;

Article 2 : Ce Comité est chargé de :

- se réunir, en urgence, pour suivre la situation et informer les Autorités sénégalaises ;
- mener des démarches permanentes avec les cellules et services compétents de la Juridiction ;

- prendre contact avec toutes les associations sénégalaises pour des échanges suivis ;
- tenir informé la communauté sénégalaise ;
- visiter, au besoin, les structures sociales, sanitaires, les centres d'accueil pour s'enquérir de la situation des ressortissants sénégalais ;
- évaluer, en permanence, l'évolution de la situation pour prendre les mesures qui s'imposent ;
- assurer un compte-rendu diligent en direction du Département ;

Article 3 : Ce Comité, présidé par l'Ambassadeur, comprend :

- le Ministre-Conseiller, Monsieur Khare DIOUF : Coordonnateur ;
- le Premier Conseiller, Monsieur Paul Benoît SARR : Membre ;
- le Premier Secrétaire, Monsieur Mamadou Aliou DIALLO, en charge des affaires consulaires, Membre ;
- le Premier Secrétaire, Madame Nafissatou DIOP DIALLO, en charge des affaires sociales, Membre ;
- Monsieur Babacar GUEYE, agent chargé de la sécurité, Membre.

Article 4 : Les membres du Comité sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée partout où besoin sera.

NB.

En cas d'urgence contacter :

La Chancellerie :

Tél. : +32 (0) 2 673 00 97/Fax : +32 (0) 2 675 04 60

Email : ambassadesenegal@skynet.be

M. Mamadou A. Diallo : +32 (0) 488 822 618



Ampliations :

- MAESE
- Personnel
- Associations sénégalaises
- Affichage